

Séance extraordinaire du 17 mai 2013**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

1.2 Décision sur la réfection d'asphaltage 2013.

1.3 Mandater Maître Caroline Simard pour représenter les intérêts de la municipalité de Lac-Simon relativement à la poursuite déposée contre le propriétaire du lot 26-19, Rang 2, Canton de Hartwell.

1.4 Mandater Maître Michel Lafrenière de l'étude R.P.G.L. pour représenter les intérêts de la municipalité de Lac-Simon au dossier de la Cour supérieure portant le numéro 550-17-007076-134.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent la soumission de la compagnie 130247 Canada inc. / Pavage Inter Cité au montant de 332 811,23 \$;

QUE la somme de 37 516,00 \$ soit payée à même le compte numéro 55-13903200 « Fonds Carrière et Sablière »;

QUE le solde du montant soit payé à même le compte numéro 03-21010000;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat avec ladite compagnie.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Desormeaux, directeur des Travaux publics
Compagnie 130247 Canada inc. / Pavage Inter Cité

1.3

137-05-2013

Mandater Maître Caroline Simard pour représenter les intérêts de la municipalité de Lac-Simon relativement à la poursuite déposée contre le propriétaire du lot 26-19, Rang 2, Canton de Hartwell.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 187-07-2012, la municipalité de Lac-Simon avait mandaté la firme la firme d'avocats *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés s.e.n.c.r.l.* à prendre des procédures contre le propriétaire du lot 26-19, Rang 2, canton de Hartwell;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce mandat, la municipalité a été informée d'une situation de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait par ailleurs accepté que la firme d'avocats *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés s.e.n.c.r.l.* continue à représenter ses intérêts puisque dûment informée de la situation;

CONSIDÉRANT toutefois que le propriétaire du lot 26-19, Rang 2, canton de Hartwell a soulevé lui-même la situation de conflit d'intérêts aux fins de demander le retrait du cabinet de *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés s.e.n.c.r.l.* au présent dossier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de nommer un nouveau procureur pour représenter les intérêts de la municipalité dans ce dossier;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon mandatent Me Caroline Simard, ayant sa place d'affaires au 260, boul. St-Raymond, bureau 204A, à Gatineau, province de Québec, J9A 3G7, de représenter les intérêts de la municipalité de Lac-Simon relativement à la poursuite déposée contre le propriétaire du lot-26-19, Rang 2, canton de Hartwell, à la Cour.

Adoptée

c.c. Trésorerie

La firme d'avocats *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés s.e.n.c.r.l.*

Me Caroline Simard

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

138-05-2013

1.4

Mandater Maître Michel Lafrenière de l'étude R.P.G.L. pour représenter les intérêts de la municipalité de Lac-Simon au dossier de la Cour supérieure portant le numéro 550-17-007076-134.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu signification d'une requête pour faire examiner un immeuble avant instance, dans laquelle celle-ci est mise en cause;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a intérêt à faire valoir ses droits dans le cadre de ce dossier judiciaire;

CONSIDÉRANT QUE, après vérification, la Mutuelle des municipalités du Québec décline, pour le moment, une couverture d'assurance pour ce dossier, et ce, sans admission de la part de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les procureurs de la municipalité ont informé celle-ci être en situation de conflit d'intérêts concernant ce litige;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de mandater des procureurs aux fins de représenter les intérêts de la municipalité dans ce dossier;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon mandatent Me Michel Lafrenière, de l'étude R.P.G.L. à Gatineau, de représenter les intérêts de la municipalité de Lac-Simon relativement au dossier de la Cour supérieure portant le numéro 550-17-007076-134.

Adoptée

c.c. Trésorerie

La firme d'avocats *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés*
s.e.n.c.r.l.

Me Michel Lafrenière, R.P.G.L. Avocats

2.**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune question.

3.**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

139-05-2013

Levée de l'assemblée.

Sur proposition Monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu unanimement;

QUE la séance soit levée à 9 h 15.

Adoptée

Gaston A. Tremblay, M.D. FRCPC
Maire

Jacques Maillé
Directeur général